

RÈGLEMENTS TECHNIQUES - VOLLEYBALL (HOMMES)

A. EFFECTIF POUR LE CHAMPIONNAT

Une équipe est composée d'un maximum de douze joueurs et de deux encadreurs. L'effectif pour le championnat de Sport interuniversitaire canadien doit être présenté lors de la réunion technique des entraîneurs. On doit utiliser la fiche préparée à cette fin par le comité organisateur.

A.1 EFFECTIF DE MATCH

L'effectif identifié au début du championnat ne peut pas être modifié par la suite.

B. EFFECTIF SUR LA TOUCHE

Les membres de l'équipe dont le nom n'apparaît pas sur la fiche de marque et qui souhaitent se joindre aux autres membres sur la touche doivent porter le haut du survêtement de l'équipe (selon le code vestimentaire décrit à l'annexe B)

C. PARTICIPANTS

C.1 ÉQUIPES

Les huit équipes participantes sont les suivantes :

- l'équipe représentant Sport universitaire de l'Atlantique;
 - l'équipe représentant SUO;
 - l'équipe représentant la FQSÉ;
 - l'équipe représentant Canada-Ouest;
 - l'équipe hôte (Université de Alberta);
 - **deux équipes désignées par Canada-Ouest**
 - **l'équipe désignées par Sport universitaire de l'Atlantique**
- (voir la politique 20.20.4.13 pour obtenir plus de détails.)

C.2 IDENTIFICATION

Les entraîneurs tentent de s'entendre sur la couleur des uniformes portés dans les matchs de première ronde lors de la réunion technique des entraîneurs. En cas de conflit, c'est l'équipe qui a le meilleur classement qui choisit la couleur de l'uniforme. Il en est ainsi pour les matchs de deuxième et de troisième rondes.

On utilise les critères suivants pour déterminer l'équipe considérée locale :

1. Équipe hôte
2. Équipe de la conférence sportive qui accueille le championnat ayant le meilleur classement
3. Équipe qui a le meilleur classement.

C.3 ADMISSIBILITÉ INDIVIDUELLE

- C.4 INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES
- C.5 CLASSEMENTS INDIVIDUELS
- C.6 INSCRIPTIONS DES ÉQUIPES
- C.7 CLASSEMENT DES ÉQUIPES

D. COMPÉTITION

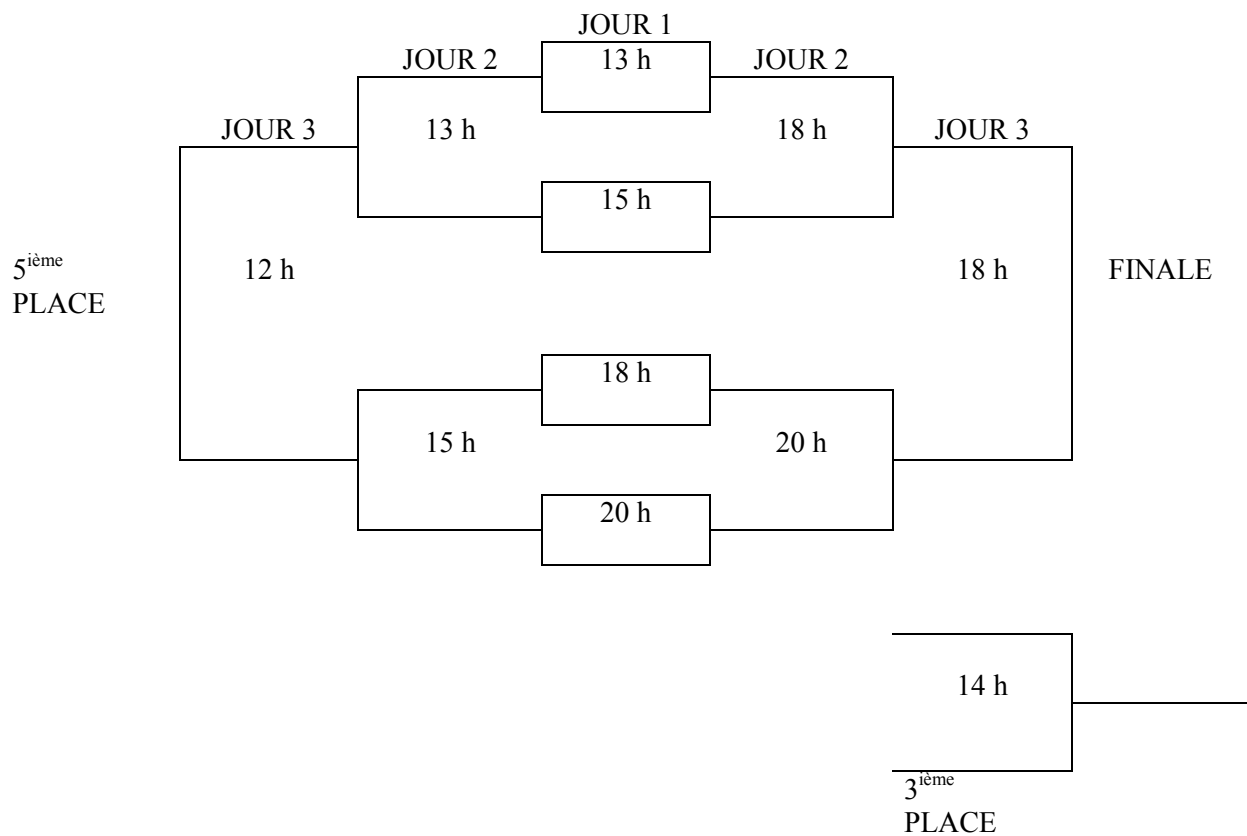
D.1 ORGANISATION ET GESTION DES ACTIVITÉS

Le championnat est disputé dans un tournoi de huit équipes.

D.2 TIRAGE, GROUPEMENT, CLASSEMENT, ESSAIS, QUALIFICATIONS

D.2.1 GROUPEMENT

(L'horaire des matchs de finale peut être modifié selon les exigences des télédifuseurs)



Le comité de classement détermine la place des équipes au tableau. Son choix se fait en considérant la force et les résultats obtenus par les huit équipes participant au championnat.

Chaque conférence sportive doit déclarer son équipe championne au plus tard le week-end qui précède le championnat de Sport interuniversitaire canadien.

Le regroupement des équipes doit être maintenu en tout temps (v. g. 1 c. 8 et 4 c. 5; etc.) pour assurer le même temps de repos à toutes les équipes.

Si l'équipe hôte remporte son match de quart de finale, elle a le choix de disputer son match de demi-finale à 18 h ou à 20 h le deuxième jour. Ce choix doit être annoncé au plus tard dans le deuxième bulletin du championnat.

D.2.2 CLASSEMENT

Les critères utilisés pour le classement des équipes au championnat national :

1. Les résultats des rencontres disputées entre les équipes qualifiées pour le tournoi. On doit tenir compte de la date et de l'endroit où ces matchs ont été joués.
2. Les résultats durant les séries éliminatoires
3. Les résultats des rencontres contre des adversaires communs
4. Les résultats des dix dernières rencontres
5. Les résultats contre les équipes classées au Top dix
6. Sans compromettre l'intégrité du championnat, on doit tenter d'éviter que deux équipes de la même conférence sportive se rencontrent au premier tour. Si l'équipe hôte est classée 8^{ième}, on ne doit changer sa position au tableau.

D.2.2.1 COMITÉ

- i) Présidence : Un membre du personnel de Sport interuniversitaire canadien (sans droit de vote) préside le comité.
- ii) Membres : Un représentant de chaque conférence sportive élu par et imputable auprès de l'association des entraîneurs et de la conférence sportive (on doit aussi nommer un substitut qui remplace un entraîneur dont l'équipe participe au championnat canadien). Il n'est pas obligatoire que ces personnes soient entraîneurs au sein de Sport interuniversitaire canadien ou membres de l'Association nationale des entraîneurs. Le président de l'Association des entraîneurs doit transmettre à Sport interuniversitaire canadien, au plus tard le premier décembre, les noms et les coordonnées des représentants des conférences sportives.
Remarque : Le président de l'Association des entraîneurs nomme le représentant d'une conférence sportive qui n'a pas été élu entraîneur pour cette fonction.
- iii) Présidence de l'Association des entraîneurs : Le président de l'Association des entraîneurs participe aux délibérations de la conférence téléphonique et cette personne vote seulement en cas d'égalité des voix. Si l'équipe du président s'est qualifiée pour le championnat, cette personne doit recommander au comité exécutif de l'Association nationale des entraîneurs le nom d'un remplaçant. Le comité exécutif prend ensuite sa décision. Le président de l'Association des entraîneurs doit en informer le secrétariat de Sport interuniversitaire canadien. Le président ou son remplaçant agit comme porte-parole sur les décisions de classement.
- iv) Le secrétariat de SIC annonce l'horaire du championnat et le classement des équipes dès que le choix est arrêté.

- i) Une amende de 500 \$ est imposée à toute université qui dévoile le classement durant la période d'embargo demandée par SIC.

D.2.2.2 PROCÉDURE

- i) Les équipes qui participent (ou qui croient pouvoir participer) au championnat doivent compléter le formulaire d'information pour le classement (annexe A) et le transmettre au secrétariat de Sport interuniversitaire canadien au plus tard deux semaines avant le début du championnat. Une copie de ces formulaires est transmise aux représentants du comité avant la conférence téléphonique sur le classement des équipes.
- ii) La conférence téléphonique se tient le dimanche avant le début du championnat après le dernier championnat des conférences sportives. Les coordonnées et les noms des représentants ou de leurs remplaçants, la date et l'heure sont annoncés au plus tard le 15 décembre. La conférence téléphonique, doit se tenir, à moins d'avis contraire, à 19 h (HNE) le dimanche précédant le début du championnat.
- iii) Le comité tente d'arriver à un consensus sur ses décisions de classement. Le vote informel peut se prendre en tout temps durant les délibérations. Le vote final doit se prendre seulement quand tous les représentants sont d'accord pour procéder au scrutin. Les équipes considérées doivent d'abord être classées individuellement selon les critères avant de l'être globalement lors du vote final.
- iv) Le secrétariat de SIC diffuse le classement et l'horaire des rencontres dès la fin de la conférence téléphonique.
- v) Un membre qui dévoile cette information avant l'heure et la date d'embargo est assujetti à une amende de 500 \$

D.3 FORMULE ET FORMAT

- 1 c. 8
- 4 c. 5
- 2 c. 7
- 3 c. 6

D.4 PROCÉDURES ET PROTÊTS

Les protêts doivent être traités selon les règlements de Volleyball Canada :

Un jury d'officiels est formé lors du championnat de SIC pour recevoir et traiter tous les protêts.

Le jury d'officiels a la compétence pour régler toutes les situations qui se présentent durant un match qui ne sont pas conformes aux règles de Volleyball Canada.

Un protêt peut être déposé pour les motifs suivants seulement :

- a) une mauvaise décision de l'arbitre qui n'a pas appliqué les règles de jeu;
- une erreur du marqueur qui s'est trompé dans l'inscription de la rotation ou dans le pointage

Une décision de l'arbitre portant sur le déroulement du jeu (ex. touche de balle ou inconduite) ne peut être protestée.

Le jury d'officiels doit rendre sa décision avant que l'on reprenne le jeu.

Remarque : C'est le comité de direction du championnat qui agit à titre de jury d'officiels (voir J.1)

D.5 HORAIRE ET DÉROULEMENT

Le championnat de Sport interuniversitaire canadien est présenté, si possible, le vendredi le samedi et le dimanche, dépendant de la couverture télévisée.

On doit tenir des cérémonies officielles d'ouverture et de clôture. Les cérémonies d'ouverture peuvent être harmonisées avec les activités protocolaires de présentation des prix et trophées qui doivent se tenir avant le début du tournoi. Les cérémonies d'ouverture ne doivent pas dépasser quinze minutes.

Pour chaque match, les équipes bénéficient d'un échauffement : 5 et 5 minutes, minimum de 20 minutes lors d'un programme double (en autant qu'un plateau est disponible) et frappe durant dix minutes.

Pour le dernier jour de la compétition, l'institution hôte peut, pour des fins de promotion, choisir de présenter les finales en après-midi ou en soirée. La demande doit être présentée à Sport interuniversitaire canadien et à l'Association des entraîneurs avant le 2 février de chaque année.

Remarque : Tout projet de modification de l'horaire du tournoi doit être soumis au président de l'Association des entraîneurs.

D.6 HORAIRE DES RENCONTRES

L'horaire suggéré pour les matchs est le suivant :
13 h, 15 h, 18 h et 20 h

Premier jour

Les rencontres sont déterminées par le comité de classement des équipes selon la formule de compétition décrite en D.3.

L'équipe hôte joue le match de 18 h ou de 20 h. Si l'équipe hôte joue à 18 h, son adversaire probable de demi-finale joue à 20 h. Si l'équipe hôte joue à 20 h son adversaire probable de demi-finale joue à 18 h.

Deuxième jour

Demi-finales de consolation : 13 h :	Perdants de 2 contre 7 et 3 contre 6
15 h :	Perdants de 1 contre 8 et 4 contre 5

Demi-finales de championnat :

Si l'équipe hôte participe aux demi-finales son match débute à 18 h ou à 20 h. Sinon, c'est l'équipe qui représente la conférence sportive (selon la décision du comité organisateur, prise de concert avec Sport interuniversitaire canadien) qui dispute son match de demi-finale à 18 h ou à 20 h. Si cette situation ne s'applique pas, c'est l'équipe qualifiée pour la demi-finale qui a le meilleur classement qui dispute le match de demi-finale à 20 h.

Troisième jour

12 h Match pour la cinquième place.

14 h Match pour la médaille de bronze

18 h Match pour la médaille d'or

Les médailles sont présentées immédiatement après chaque match.

Remarque : Il doit avoir au moins trois heures d'intervalle entre le début du match de troisième place et le début du match de championnat.

D.7 HORAIRE DES SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT / D'ÉCHAUFFEMENT

Si l'institution hôte n'a pas de gymnase d'échauffement approprié, la période totale d'échauffement (incluant l'échauffement officiel, 5 et 5 et la présentation des équipes) avant un match est d'une durée minimum de 20 minutes. Une période d'échauffement avec ballon de 20 minutes est accordée selon la disponibilité des courts au terme du match précédent. La période d'échauffement 5 et 5- commence dix minutes avant le début du match. Trois minutes avant le match, on procède à la présentation des joueurs de départ et des entraîneurs-chefs des deux équipes seulement.

Aucun échauffement avec ballon ne peut avoir lieu dans le gymnase où un match est en cours.

Si l'institution hôte a un gymnase d'échauffement approprié, la période totale d'échauffement avant un match est d'une durée minimum de 15 minutes incluant l'échauffement officiel 5 et 5 et la présentation des équipes. Si l'horaire est serré, la période d'échauffement 5 et 5 est d'une durée de dix minutes après la fin du match précédent. Trois minutes avant le match, on procède à la présentation des joueurs partants et des entraîneurs en chef des deux équipes seulement. Aucun match ne doit commencer avant l'heure annoncée.

Sauf entre les 4^{ième} et 5^{ième} manches, les joueurs ne peuvent pas jouer une balle dans le terrain de l'adversaire ou dans son espace réservé, durant les 45 minutes qui précèdent l'heure prévue de début du match.

Il appartient aux entraîneurs de déterminer le nombre de joueurs qui s'échauffent dans l'aire prévue à cette fin.

D.8 PROLONGATION ET TEMPS D'ARRÊT

L'université hôte peut utiliser jusqu'à cinq minutes de temps pour des promotions entre les deuxième et troisième manches. Si l'université hôte décide de le faire, elle doit en informer les entraîneurs lors de la réunion technique des entraîneurs. Les équipes peuvent

quitter le gymnase entre la 2^{ième} et la 3^{ième} manche. C'est aux entraîneurs de décider. On ne peut utiliser le terrain à des fins d'animation entre la 4^{ième} et la 5^{ième} manche.

L'intermission entre chaque manche est d'une durée de trois minutes.

Lors des quatre premières manches, il y a un temps d'arrêt technique de 60 secondes dès qu'une des deux équipes atteint la marque de 8 et de 16 points. Chaque entraîneur dispose également dans chaque manche de deux temps d'arrêt personnels de 30 secondes, qu'il peut utiliser en tout temps. Il n'y a que deux temps d'arrêt personnels de 30 secondes par équipe durant la 5^e manche.

Pendant les arrêts de jeu, les joueurs doivent retourner au banc et tous les membres de l'équipe peuvent participer à l'échange. Pendant l'arrêt de jeu entre la 4^{ième} et la 5^{ième} manche, les équipes qui s'échauffent avec attaques au filet, doivent frapper en direction du terrain qu'elles occuperont au début de la 5^{ième} manche.

Un arrêt de jeu dure 60 secondes. L'arbitre annonce sa fin avec un coup de sifflet après 55 secondes. Le temps total prévu doit être utilisé, à moins que les deux équipes ne retournent sur le terrain avant son expiration.

D.9 BRIS D'ÉGALITÉ

Dans la 5^{ième} manche, si la marque est égale à 14-14, le jeu se poursuit jusqu'à ce que l'écart qui sépare les deux équipes soit de 2 points. Il n'y a pas de limite de points.

D.10 RÉSULTATS ET STANDARDS

Une copie de la feuille de match officielle dûment complétée doit être remise immédiatement après la fin du match à chaque entraîneur participant.

On utilise le système de pointage de la FIVB (25 points/manche).

D.11 RECORDS ET STATISTIQUES

E. ÉQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS

E.1 BALLONS / BALLES

Le ballon officiel pour le championnat de Sport interuniversitaire canadien est le Baden 15-OM tricolore. On doit disposer de trois ballons neufs et de quelques ballons de réserve sur chaque terrain. On doit disposer de trois ballons neufs pour le match final du championnat.

E.2 VIDÉOCASSETTES

E.2.1 ADVERSAIRES DE PREMIÈRE RONDE

Les adversaires des matchs de première ronde doivent échanger les vidéocassettes de leurs deux derniers matchs joués avant le championnat de Sport

interuniversitaire canadien. Les vidéocassettes peuvent être en numérique en autant que les entraîneurs concernés sont d'accord. Les vidéocassettes doivent être livrées en mains propres avant mardi 17 h HNE, ou selon ce qui a été convenu par les deux entraîneurs concernés. La vidéocassette ne doit être utilisée que pour la préparation des équipes pour le match de première ronde et devra être retournée à l'équipe concernée avant le début du match de première ronde. L'université qui ne respecte pas ces directives doit verser une amende selon la politique de Sport interuniversitaire canadien prévue à cette fin.

Remarque : L'enregistrement doit capter l'ensemble du terrain pris d'une extrémité. Les numéros d'uniformes des joueurs en présence doivent être visibles. Aucune image autre que celle du jeu ne doit apparaître sur l'enregistrement.

E.2.2 RESPONSABILITÉS DE L'HÔTE

E.3 UNIFORMES

Le numéro d'uniforme de chaque participant est indiqué sur l'alignement de l'équipe. Les joueurs doivent continuer de porter ce numéro, sauf lors de circonstances exceptionnelles. Les uniformes sont numérotés de 1 à 18.

Les numéros ne doivent pas nécessairement apparaître sur la partie avant centrale de l'uniforme.

Toutes les équipes devront respecter la règle 4.3.3 de Volleyball Canada lors des compétitions de Sport interuniversitaire canadien. Les violations seront inscrites sur la fiche de pointage et elles seront rapportées au président du comité technique. Une amende sera imposée selon ce qui est prévue dans la politique de SIC à cette fin.

Le code vestimentaire des championnats de Sport interuniversitaire canadien est en vigueur pour les entraîneurs, le personnel des équipes, les délégués et les participants (voir l'annexe B).

E.4 SERVIETTES

Après autorisation de l'arbitre, les joueurs doivent utiliser leurs propres serviettes pour essuyer les traces d'humidité au sol.

Si un joueur essuie le plancher rendu dangereux par l'eau ou l'humidité, les officiels attendent que cette tâche soit complétée à leur satisfaction et que les joueurs aient repris leur position avant de reprendre le jeu.

Tout joueur qui ralentit la reprise du jeu sous prétexte d'essuyer le plancher est passible d'un avertissement pour avoir retardé le jeu. L'arbitre applique la sanction pour avoir retardé le jeu, s'il y a récurrence dans la même manche par tout membre de l'équipe.

L'équipe qui demande qu'une serviette autre que la sienne soit utilisée est sanctionnée par un carton jaune (mais a droit à la serviette). Une deuxième demande semblable est sanctionnée par un carton rouge.

Les équipes ne sont pas obligées d'avoir des serviettes si on a affecté des préposés à l'entretien du terrain.

- E.5 PROTÈGE TÊTE ET CASQUE
- E.6 IDENTIFICATION DU CAPITAINE

Il n'est pas nécessaire que le numéro du capitaine soit souligné. Remarque : Le libéro peut agir comme capitaine.

- E.7 RÉPARTITION DES EFFECTIFS
- E.8 TÉLÉPHONE POUR OBSERVATEURS

- E.9 EXIGENCES EN INSTALLATIONS

On doit avoir un annonceur pour tous les matchs du championnat quand ceux-ci sont présentés sur un court central.

Au championnat de Sport interuniversitaire canadien, la présentation de l'équipe se fait en entier pendant la période d'échauffement 5-5-2. Les six joueurs partants vont se placer sur leur ligne de fond juste avant le début du match (conformément au directives de présentation de cette année.)

La distance maximum de la zone de service est de dix mètres (c.-à-d., la distance derrière les limites du terrain à partir de la ligne de fond). Si la distance qui sépare le mur derrière le terrain et la ligne de fond est plus de 10 mètres, le comité organisateur doit délimiter la zone de service avec une bande de ruban (sur une largeur de trois mètres).

Pour le tournoi de championnat de Sport interuniversitaire canadien on doit utiliser les filets officiels conformes au règlement de Volleyball Canada.

Les terrains doivent rencontrer les exigences minimales prévues au règlement de Volleyball Canada.

Le championnat de volleyball masculin de Sport interuniversitaire canadien doit autant que possible être disputé sur une surface *Taraflex*.

Si les lignes délimitant le terrain (en périphérie et à l'intérieur) ne sont pas clairement visibles, l'institution hôte doit améliorer la situation :

- a) en rendant la ligne en soi plus visible, en utilisant du ruban adhésif par exemple, ou
- b) en accentuant la ligne en la prolongeant à l'intérieur du terrain ou en peignant une bordure de quatre pouces de largeur d'une couleur contrastante à l'intérieur du terrain.

Si les lignes du terrain sont rendues plus visibles en les contrastant, la bande contraste ne doit pas être ajoutée à la partie extérieure du terrain.

Le chronomètre officiel doit être utilisé pour mesurer les temps d'arrêts (60 secondes) ainsi que le temps des intermissions entre les manches (trois minutes pour toutes les manches.)

F. RÈGLEMENTS

En tenant compte des quelques modifications apportées par Sport interuniversitaire canadien, ce sont les règles officielles de jeu de Volleyball Canada de l'année en cours qui sont en vigueur lors du championnat de Sport interuniversitaire canadien.

La version anglaise du livre de règlements de Volleyball Canada prévaut en cas de différence dans l'interprétation des règlements.

- a. Les entraîneurs et les autres membres de l'équipe ont le droit d'acclamer, d'applaudir et de parler à leurs coéquipiers pendant qu'ils sont sur le banc ou lorsqu'ils se trouvent dans l'aire d'échauffement.
- b. Le règlement international sur le sang est en vigueur, en prévoyant cependant une minute pour éliminer le sang ou la transmission de celui-ci, ce qui est prévu pour un temps d'arrêt pour blessure. Si un uniforme devient inutilisable à cause du sang, cet uniforme doit être remplacé par un uniforme identique, ou par un uniforme portant un numéro inutilisé, ou encore par un uniforme portant un numéro actif. Dans ce cas, la feuille de pointage doit être modifiée pour tenir compte du changement et l'équipe n'est pas pénalisée.
- c. La règle 8.5 de la FIVB est amendée pour permettre que le joueur libéro puisse être changé à chaque manche durant tout le tournoi.
- d. La règle 21.3.2.1 de la FIVB (zone de punition) n'est pas en vigueur.
- e. L'entraîneur-chef peut s'asseoir n'importe où sur le banc. Toutefois, comme le prévoit le règlement de la FIVB, les demandes de temps d'arrêt et de changements de joueurs doivent être manifestées par l'entraîneur de sa position normale en bout de banc.
- f. Il n'y a pas d'infraction, à moins d'une obstruction, quand le passeur traverse la ligne centrale en tentant de s'éloigner du filet pour se préparer à jouer la deuxième touche.

G. RÉUNIONS

G.1 RÉUNION TECHNIQUE

La réunion technique des entraîneurs se tient avant le début du championnat national.

G.2 RÉUNION DE L'ASSOCIATION DES ENTRAÎNEURS

La réunion de l'Association des entraîneurs a lieu normalement le lendemain de la dernière journée du championnat.

Les membres qui n'ont pas payé leur cotisation n'ont aucun droit de vote à la réunion de l'Association ou lors des scrutins hebdomadaires du Top 10. Dès qu'un membre a payé sa cotisation, il récupère son droit de vote.

G.3 CLINIQUE POUR ENTRAÎNEURS

G.4 CONFÉRENCE DE PRESSE

H. OFFICIELS

H.1 OFFICIELS SUBVENTIONNÉS

Volleyball Canada choisit un responsable des affectations et six arbitres : trois viennent de l'association régionale hôte et les trois autres des autres associations régionales. Volleyball Canada assume les coûts du responsable de l'affectation.

H.2 AFFECTATIONS

On doit tenter d'éviter l'affectation répétée des mêmes équipes d'arbitres.

H.3 NEUTRALITÉ

La restriction relative au choix du premier arbitre se limite à la province (pas à la conférence sportive) des équipes qui jouent. L'arbitre-chef et son adjoint doivent être d'une province autre que celles des deux équipes participantes au match qu'ils ont à diriger.

H.4 QUALIFICATIONS

Les arbitres doivent être accrédités de niveaux international ou national par Volleyball Canada. Si nécessaire, on peut utiliser comme adjoints des arbitres accrédités de niveau régional par Volleyball Canada.

Les services de quatre juges de ligne, accrédités de niveau régional, doivent être utilisés pour toutes les rencontres qui mènent aux matchs pour les médailles.

Dans la mesure du possible, on utilise des officiels mineurs certifiés de la province d'accueil.

H.5 RESPONSABILITÉS DES ORGANISATEURS

Hébergement, repas, transport local et honoraires.

L'institution hôte doit former et affecter des marqueurs et des juges de ligne. Il y a au moins deux juges de ligne par match. Les arbitres, qui ne dirigent pas la finale, doivent agir comme juges de ligne pour ce match.

H.6 RESPONSABILITÉS DE LA FÉDÉRATION NATIONALE

Les dépenses de l'officiel responsable de l'affectation et de l'évaluation.

H.7 HONORAIRES

60 \$ par match

H.8 OFFICIELS SUBSTITUTS

H.9 PROCESSUS DE SÉLECTION

Le président régional des arbitres, les formateurs et les autres arbitres déposent un sommaire de leurs activités de la dernière année. Le président national des arbitres affecte les officiels en considérant leurs qualifications et leur participation antérieure. Le président national des arbitres doit transmettre la liste des arbitres choisis au secrétariat de Sport interuniversitaire canadien au plus tard 30 jours avant le début du championnat.

Chaque conférence sportive doit discuter avec le président régional des arbitres du choix possible d'arbitres pour le championnat canadien avant le 15 janvier.

H.10 AFFECTATION AUX COMPÉTITIONS

I. PRIX et TROPHÉES

Remarque : On doit consulter la politique 60.20 pour obtenir des renseignements plus précis sur les prix et trophées.

I.1 BANNIÈRE DE SPORT INTERUNIVERSITAIRE CANADIEN ET TROPHÉE DU CHAMPIONNAT (TROPHÉE TANTRAMAR)

Remis à l'équipe championne.

I.2 MÉDAILLES

Remises aux trois équipes finalistes du championnat.

I.3 ÉTOILES CANADIENNES

La procédure suivante est utilisée pour choisir la première et la deuxième équipe d'étoiles canadiennes, le Volleyeur de l'année et l'Entraîneur de l'année.

- a) Au moins dix jours avant le début du championnat national, chaque conférence sportive doit transmettre au président du comité des prix les noms, classés par ordre de choix, des sept joueurs étoiles de la conférence sportive ainsi que le nom du candidat au titre d'Entraîneur de l'année. L'information demandée sur les formulaires de candidature pour les équipes d'étoiles doit porter exclusivement sur l'année en cours. Toutes les statistiques finales doivent être incluses.

- b) Le président du comité des prix communique ensuite avec chaque entraîneur de Sport interuniversitaire canadien, avant 14 heures le lundi qui précède la semaine du championnat, pour leur faire connaître la liste, classée par ordre de choix, des joueurs étoiles des autres conférences sportives ainsi que celle des candidats au titre d'Entraîneur de l'année.
- c) Chaque entraîneur enregistré au sein de la conférence sportive doit transmettre son vote au représentant de la conférence sportive avant midi le mardi qui précède la semaine du championnat de Sport interuniversitaire canadien. Les entraîneurs ne peuvent pas voter pour leurs propres joueurs. Remarque : Les universités doivent avoir participé au scrutin pour que ses joueurs soient admissibles à recevoir un prix ou trophée.
- d) Le représentant de la conférence sportive communique ensuite avec le président du comité des prix avant 16 h de cette même journée. Celui-ci collige les résultats et les transmet au secrétariat de Sport interuniversitaire canadien et au comité organisateur du championnat.
- e) On détermine en début de saison le nombre de conférences sportives de chaque conférence sportive qui peuvent présenter des candidatures.
- f) La photo (de type passeport) et le formulaire de demande de renseignements personnels des candidats doivent être transmis au comité organisateur au plus tard le 20 février. La fiche de statistiques doit distinguer les matchs de la conférence sportive des autres rencontres ou tournois hors-concours.
- g) S'il y a égalité, les résultats sont départagés comme suit :
 1. Le rang le plus élevé est accordé au joueur dont le nom paraît le plus souvent sur les bulletins de vote.
 2. Le rang le plus élevé est accordé au joueur dont le nom paraît le plus souvent en première place.
 3. Nouvelle conférence téléphonique réunissant les représentants d'au moins trois conférences sportives.

I.4 ATHLÈTE PAR EXCELLENCE DE L'ANNÉE

- a) Joueur qui reçoit le plus de votes lors de la sélection de la première équipe d'étoiles.
- b) Le récipiendaire de ce trophée doit d'abord avoir été nommé à ce titre dans sa propre conférence sportive, si celui-ci existe.

1.4.1 LE JOUEUR LIBÉRO DE L'ANNÉE

- a) Le récipiendaire de ce trophée doit d'abord avoir été nommé à ce titre dans sa propre conférence sportive, si celui-ci existe.
- b) Les critères de sélection seront diffusés annuellement par l'Association des entraîneurs à ses membres.

I.5 RECRUE DE L'ANNÉE / ÉQUIPE D'ÉTOILES DES RECRUES

- a) La procédure de sélection de l'équipe d'étoiles des recrues et de celle de la Recrue de l'année est identique à celle utilisée pour les équipes d'étoiles canadiennes.
- b) Chaque conférence sportive peut présenter six candidatures au titre de Recrue de l'année.

- c) Les étudiants athlètes doivent être à leur première année d'admissibilité au sein de SIC
- d) Les nominés doivent être âgés de 21 ans ou moins au premier septembre de l'année universitaire en cours
- e) Sept joueurs sont nommés et celui qui obtient le plus grand nombre de votes reçoit le titre de Recrue de l'année.
- f) Le récipiendaire de ce titre doit d'abord avoir été nommé à ce titre dans sa propre conférence sportive, si celui-ci existe.
- g) Les athlètes nommés sur l'équipe d'étoiles des recrues doivent avoir été nominés à ce titre dans leur propre conférence et le scrutin final doit respecter le classement des recrues dans la conférence.
- h) Les noms des membres de l'équipe d'étoiles des recrues sont annoncés de la même façon que les noms des membres de la deuxième équipe d'étoiles.

I.6 ENTRAÎNEUR DE L'ANNÉE

- a) Procédure identique celle utilisée pour la sélection des équipes d'étoiles canadiennes.
- b) Le récipiendaire de ce trophée doit d'abord avoir été nommé à ce titre dans sa propre conférence sportive, si celui-ci existe.

I.7 PRIX DALE IWANOCZKO (ÉTUDIANT ATHLÈTE ENGAGÉ DANS SON MILIEU)

- a) Choisi par l'Association des entraîneurs selon la méthode retenue pour la sélection des équipes d'étoiles canadiennes.
- b) Le lauréat est choisi pour ses résultats remarquables au volleyball, dans ses études et pour son implication dans son milieu.
- c) Un sommaire d'une page doit accompagner le dossier de chaque candidature.
- d) Le récipiendaire de ce titre doit d'abord avoir été nommé à ce titre dans sa propre conférence sportive, si celui-ci existe.

I.8 JOUEUR LE PLUS UTILE DU CHAMPIONNAT

- a) Choisi en fonction de sa performance lors du Championnat.
- b) La sélection est faite par un comité de trois personnes mis en place lors du championnat par le président du comité des prix (ou son remplaçant).
- c) C'est le président du comité des prix qui dirige le comité de sélection qui doit, autant que possible, être composé de deux représentants des conférences sportives neutres.
- d) Les entraîneurs et les capitaines doivent choisir et placer en ordre sept joueurs des autres équipes et ils doivent aussi mettre en nomination des joueurs de leur propre équipe.
- e) Le Joueur le plus utile du championnat doit avoir été nommé sur l'équipe d'étoiles du championnat.

I.9 ÉQUIPES D'ÉTOILES DU CHAMPIONNAT

- a) Choisi en fonction des performances lors du championnat.
- b) La sélection est faite par un comité de trois personnes mis en place lors du championnat par le président du comité des prix (ou son remplaçant).

- c) C'est le président du comité des Prix qui dirige le comité de sélection qui doit, autant que possible, être composé de deux représentants des conférences sportives neutres.
- d) Le comité de sélection choisit l'équipe d'étoiles du championnat (7 membres) et le Joueur le plus utile. Les entraîneurs et les capitaines doivent choisir et placer en ordre sept joueurs des autres équipes et ils doivent aussi mettre en nomination des joueurs de leur propre équipe.

I.10 PRIX DE L'ASSOCIATION DES ENTRAÎNEURS

I.11 AUTRES PRIX

I.11.1 R.W. PUGH – FAIR-PLAY

- a) Il est choisi par les arbitres participant au championnat (le scrutin est coordonné par le président du comité des prix)
- b) Le lauréat doit avoir fait preuve de façon manifeste de qualités d'esprit sportif et de respect des règles du jeu. Les candidats doivent être des modèles représentant les idéaux de Sport interuniversitaire canadien, notamment l'honnêteté, le respect du sport, des adversaires, des règlements, des officiels, etc.

I.11.2 ÉTOILES DU MATCH

- a) **Un joueur de chaque équipe est nommé.**
- b) **L'analyste principal à la télévision choisit ce joueur quand le match est télédiffusé.**
- c) **Pour les matchs non télévisés, la méthode suivante est utilisée :**
 - i) **Les récipiendaires de cet honneur sont choisis par deux entraîneurs d'équipes qui ne participent pas au Championnat.**
 - ii) **Les deux entraîneurs appelés à choisir les étoiles du match sont choisis parmi les membres de l'Association des entraîneurs et, autant que possible, ils proviennent de conférences non impliqués dans le match.**
 - iii) **Les présentations de ces honneurs doivent être l'occasion de promouvoir l'Association des entraîneurs.**
 - iv) **Un délégué de l'Association des entraîneurs devrait, dans la mesure du possible, présider la présentation de ces honneurs.**

I.12 ACTIVITÉS SPÉCIALES

J. COMITÉ

J.1 COMITÉ DE DIRECTION DU CHAMPIONNAT

Ce comité a pour fonction de trancher toutes les questions essentielles au déroulement du championnat et il agit à titre de comité de protêts. Le comité applique les règlements de Sport interuniversitaire canadien tel que stipulés. Il ne peut, ni lui, ni aucun de ses membres, faire des exceptions aux règlements ou aux sanctions de Sport interuniversitaire canadien. Le comité ne peut pas interpréter les règlements

d'admissibilité de Sport interuniversitaire canadien. Le comité de direction du championnat est composé des personnes suivantes :

- i) Le responsable du championnat, qui agit comme président sans droit de vote;
- ii) Le délégué officiel de Sport interuniversitaire canadien;
- iii) Le délégué technique;
- iv) Le président de l'Association des entraîneurs, ou son substitut.

Le quorum du comité est de quatre membres sur quatre (ou de leurs suppléants).

Un membre du comité de direction, qui est impliqué directement ou indirectement dans un cas d'appel ou de protêt considéré par le comité, doit se retirer. Les autres membres du comité nomment alors un remplaçant. Celui-ci doit être impartial et non touché par le cas examiné. Cette décision de remplacer un membre du comité de direction appartient exclusivement au comité de direction.

Nonobstant les procédures décrites à la politique 3.2 de SIC (voir ci-dessous), le comité de direction du championnat dispose de toute l'autorité et la compétence nécessaires pour intervenir et agir immédiatement lors d'inconduites de nature mineure (pas d'ordre criminel) qui se produisent lors d'un championnat de SIC. Un rapport de l'incident, contenant tous les détails et les mesures adoptées par le comité de direction, doit être transmis aux directeurs des sports des universités concernées, au secrétariat de SIC et au comité de discipline de SIC.

SIC s'attend à que les représentants des universités membres et ou de SIC qui participent aux championnats canadiens se comportent de façon responsable, avec convenance et dans le respect des lois du pays.

3.2 Procédures à suivre lors d'inconduites

3.2.1 Lors d'inconduites se produisant durant un championnat de SIC (incluant les déplacements vers et au retour du championnat, les journées d'entraînement et de compétitions), la directrice générale appuyée par le responsable du championnat doit :

- a) Mener une enquête sur l'avènement de l'inconduite;
- b) Déterminer la nature et le coût des blessures et dommages causés aux personnes ou à des installations;
- c) Identifier les personnes et les universités responsables de l'incident; et
- d) Résumer l'information dans un rapport écrit.

3.2.2 La directrice générale transmet une copie du rapport au président de SIC qui peut alors déposer une plainte en vertu de la Politique 90.40 de SIC – Discipline. Une copie du rapport écrit doit être transmise aux directeurs des sports des universités touchées par l'incident d'inconduite.

J.2 JURY D'APPEL (voir D.4)

J.3 DÉLÉGUÉS

K. ANNEXES

ANNEXE A

FORMULAIRE D'INFORMATION POUR LE CLASSEMENT DES ÉQUIPES

Université : _____

Signature du directeur des sports : _____

Numéro de téléphone où on peut atteindre le directeur des sports
après la conférence téléphonique sur le classement : _____

VEUILLEZ PRÉSENTER L'INFORMATION DEMANDÉE DANS CET ORDRE

1. Classement au terme de la saison régulière (conférence sportive) – en incluant le nombre de victoires et de défaites
2. Résultats en séries éliminatoires – identifier les adversaires et les pointages
3. Résultats détaillés (date et pointage) des matchs contre :
 - Les équipes classées
 - Les équipes championnes des autres conférences sportives
 - Les équipes susceptibles d'être considérées dans le classement
 - Les adversaires de sa propre conférence sportive
 - Les adversaires autres que ceux de sa conférence sportive
4. Pourcentage /victoires-défaites
 - Au cours des dix dernières rencontres
 - Au total pour l'année
 - En séries éliminatoires
 - Au calendrier régulier de la conférence sportive
 - Dans les matchs contre d'autres équipes que celles de sa conférence sportive
 - Dans les matchs contre les équipes membres de Sport interuniversitaire canadien
 - Dans les matchs contre des équipes classées

Remarque : Les blessures ne sont pas considérées dans la discussion sur le classement. Il est donc défendu d'en faire état dans l'information transmise.

ANNEXE B

CODE VESTIMENTAIRE

C'est dans le but de conseiller les entraîneurs, les membres du personnel, les délégués et les participants au championnat de volleyball de Sport interuniversitaire canadien que ce code vestimentaire a été préparé. Il doit être respecté durant le tournoi de championnat.

Ce qui peut être porté :

- a) Vêtements de l'équipe : survêtements, polos, chandails, etc.
- b) Tenue de ville : complet, vestons, chemises et cravates, chandails, vestes, etc.

L'Association des entraîneurs de volleyball de Sport interuniversitaire canadien tient à ce que ses membres projettent une image professionnelle lors des compétitions de Sport interuniversitaire canadien. À cette fin, on doit éviter de porter les vêtements suivants :

- a) Vêtements de détente et de repos : jeans, t-shirts, shorts, survêtements dépareillés, etc.

Les écarts au code vestimentaire peuvent être sanctionnés de la façon suivante :
(par les membres du comité exécutif de l'Association des entraîneurs de volleyball masculin)

- a) Avertissement / blâme / période de probation
- b) Perte du statut de membre dans l'Association
- c) Amende au montant établi par le comité exécutif
- d) Cas soumis au comité technique du sport pour infraction au règlement